

Country : Comoros

Titre du poste :	Consultant (e) International chargé (e) de l'évaluation finale du projet « Renforcement des capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des conventions de Rio en Union des Comores » PIMS 5553
Durée :	45 jours
Lieu :	Aux Comores dont 10 jours sur place au minimum, si les conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 le permettent et 25 jours à distance

Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au plus tard le 27/07/2021 à l'adresse : https://jobs.undp.org/cj_job_edit.cfm?job_id=100468

Toute demande de clarification doit être envoyée par email à achats.km@undp.org.

Le service des Approvisionnements du PNUD répondra par écrit et enverra la réponse, y compris une explication de la requête sans identifier la source de l'enquête, à tous les consultants qui manifesteront leur intérêt à ce poste.

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de *taille moyenne* intitulé « *Renforcement des capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des conventions de Rio en Union des Comores* » (PIMS n° 5553 » et mis en œuvre par la *Direction Générale de l'Environnement et des Forêts*. Le projet a démarré en juillet 2017 et se trouve actuellement dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (<http://web.undp.org/evaluation/guidance.shtml#gef>).

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Ce présent projet est en lien direct avec l'objectif 2 de la stratégie GEF 6 sur la CCCD qui vise le renforcement des structures et des mécanismes consultatifs de gestion de l'environnement. Ce projet s'inscrit également dans les cadres 1 et 3 du programme CCCD qui appellent les pays à : a) intégrer les besoins environnementaux mondiaux dans les systèmes d'information de gestion et le suivi, et b) intégrer les dispositions des AME dans les cadres législatifs, réglementaires et réglementaires nationaux. Ce projet permettra à l'Union des Comores de prendre les meilleures décisions vers l'acquiescement, pérenne, de ses obligations environnementales mondiales. Ceci demande à ce que le pays dispose des capacités nécessaires pour une coordination efficace de ces efforts, et mette en œuvre les bonnes pratiques quant à l'intégration des priorités environnementales mondiales dans son processus de planification.

À cette fin, l'objectif du présent projet est de Renforcer les capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des Conventions de Rio. Cela se fera au travers 3 composantes liées entre elles. La première composante porte sur le renforcement du cadre institutionnel national pour la gouvernance environnementale. La deuxième composante est axée sur le renforcement des capacités au niveau des îles et des communes, avec des activités visant à renforcer les cadres de gouvernance des communes, soutenues par le renforcement institutionnel régional (insulaire). Ces deux composantes utiliseront une approche axée sur l'apprentissage par la pratique pour le renforcement des capacités, en facilitant la participation active des représentants des parties prenantes à l'intégration des priorités de la Convention de Rio dans l'amélioration des plans de gestion communaux. La troisième composante, initialement conçue comme des activités relevant des composantes 1 et 2, met l'accent sur la sensibilisation du public et l'éducation environnementale sur la valeur stratégique de la gouvernance décentralisée de l'environnement mondial grâce à des stratégies nouvelles et améliorées d'approches régionales du développement durable.

Le projet est structuré autour de trois (3) composantes et des produits ci-après.

Tableau 1 : Logique d'intervention du projet

Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel National pour la Gouvernance Environnementale
Produit 1.1. Renforcement des cadres politiques et législatifs pour une gouvernance décentralisée de l'environnement
Produit 1.2. Renforcement des processus de consultation et de prise de décisions en vue de l'intégration de la dimension sectorielle des obligations découlant de la Convention de Rio
Produit 1.3. Capacités techniques pour l'intégration et le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Rio
Produit 1.4. Stratégie de mobilisation des ressources
Composante 2 : Le renforcement des capacités au niveau des îles et des communes, avec des activités visant à renforcer les cadres de gouvernance des communes
Produit 2.1. Renforcer le cadre juridique de décentralisation
Produit 2.2. L'environnement global est intégré dans les cadres de planification du développement local planning frameworks
Produit 2.3. Renforcer les bases de données environnementales et les systèmes de gestion de l'information existants
Produit 2.4. Mécanismes améliorés de suivi et de conformité
Produit 2.5. Démonstrations pilotes
Composante 3 : la sensibilisation du public et l'éducation environnementale sur la valeur stratégique de la gouvernance décentralisée de l'environnement mondial grâce à des stratégies nouvelles et améliorées d'approches régionales du développement durable.
Produit 3.1. Dialogue entre parties prenantes sur les implications des conventions de Rio
Produit 3.2. Brochures et articles sur les Conventions de Rio
Produit 3.3. Messages d'intérêt public sur le comportement type respectueux de l'environnement
Produit 3.4. Les programmes éducatifs sont améliorés

Le budget global du projet est de 1 820 000 USD (dont 1 500 000 USD pour le GEF et 320 000 USD pour le PNUD).

Le projet est mis en œuvre sur l'ensemble des îles de l'Union des Comores. L'agence d'exécution du projet est le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec comme partenaire d'exécution la Direction Générale de l'environnement et des Forêts (DGEF).

Les principales parties prenantes du projet sont : le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'aménagement du territoire et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Intérieur, de l'information et de la décentralisation, Ministre de la Justice, Assemblée de l'Union et Conseil des îles autonomes, Gouvernorats des îles, le Commissariat Général au Plan (CGP), la Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage (DNSAE), les Centres ruraux de développement économique (CRDE), la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF), la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC), le Secteur privé incluant l'Union des Chambres de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA), l'Enseignement supérieur/Université et instituts de recherche, Communautés rurales, Organismes traditionnels et coutumiers de gestion locale, la société civile incluant les ONG nationales et internationales spécialisées dans le domaine de l'Environnement et les Partenaires internationaux de développement, d'assistance technique et financière.

3. OBJECTIF DE L'EVALUATION FINALE (EF)

Le rapport TE doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport de l'évaluation finale, encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'EF

Une approche et une méthode globales¹ pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. L'examen final doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

Le rapport d'EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

Le (la) consultante EF doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le PIF, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les PIR, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que le (la) consultant (e) juge utile pour étayer cette évaluation. Le (la) consultant (e) EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

Le (la) consultant (e) EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe projet, des homologues gouvernementaux (le point focal

¹ Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement](#)

opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : La Direction Générale de l'environnement et des forêts (DGEF), Les directions régionales de l'environnement dans les 03 îles, l'Université des Comores (UdC) et les ONG ayant collaborées avec le projet.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient ressortir des consultations entre le (la) consultant (e) EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. Le (la) consultant (e) EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et le (la) consultant (e) EF.

Au 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que le COVID-19 était une pandémie mondiale alors que le nouveau coronavirus se propageait rapidement dans toutes les régions du monde. Pour l'instant le pays a ouvert ses frontières pour tout voyageur étranger munis de son test PCR, et les voyages inter île sont autorisées. Cependant, les réunions avec la présence de plus de 10 personnes sont limités. S'il n'est pas possible pour l'évaluateur de se rendre aux Comores pour cause de restrictions liées au COVID durant l'évaluation finale, l'évaluateur devra élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entretien à distance, revues documentaires à distance, analyses de données, enquêtes et questionnaires d'évaluation. Si une mission de collecte de données ou de terrain n'est pas possible, des entretiens à distance peuvent être entrepris par téléphone ou en ligne (Skype, Zoom, etc.). Si tout ou une partie de l'évaluation finale doit être effectuée virtuellement, il faut tenir compte de la disponibilité, de la capacité et de la volonté des parties prenantes d'être interviewés à distance et des contraintes que cela peut imposer sur le déroulement de l'évaluation. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport final de l'évaluation.

Le consultant international peut être engagé pour travailler à distance avec le soutien d'un évaluateur national sur le terrain, si les conditions ne lui permettent pas de voyager et de travailler dans des conditions sûres. Aucune parties prenantes, aucun consultant ou personnel du PNUD ne devrait être mis en danger, la sûreté étant la priorité absolue.

Une courte mission de validation peut être envisagée si elle est confirmée comme étant sûre pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les collectivités, et si une telle mission est possible dans le temps alloué pour la conduite de l'évaluation. Il est également possible de recruter des consultants nationaux qualifiés et indépendants pour entreprendre l'évaluation finale et conduire les entretiens dans le pays tant que la situation le permet dans des conditions sûres.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (*voir l'Annexe A des TdR*). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM.

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR. Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par les pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'évaluateur doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de

l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'évaluateur doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous.

Tableau 2 : Tableau de notations d'évaluation pour le projet

Suivi et évaluation (S&E)	Note ²	Justification
Conception du S&E à l'entrée		
Mise en œuvre du plan de S&E		
Qualité globale du S&E		
Mise en œuvre et exécution	Note	
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD		
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre		
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution		
Évaluation des résultats	Note	
Pertinence		
Efficacité		
Efficiences		
Note de la réalisation globale du projet		
Durabilité	Note	
Ressources financières		
Socioéconomique		
Cadre institutionnel et de gouvernance		
Environnementale		
Probabilité globale de durabilité		

6. CALENDRIER

Tableau 3 : Calendrier provisoire de l'EF

Calendrier	Activité
------------	----------

² Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

25 juillet 2021	Cloture des candidatures
30 juillet 2021	Selection des candidats
02 au 03 Août 2021	Période de préparation de l'évaluateur (communication des documents de projet)
04 au 10 août 2021	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF
10 au 11 août 2021	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF
12 au 20 août 2021	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc.
21 août 2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
22 août 2021	Partage du projet de rapport d'EF pour commentaires
23 août au 5 sept	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'EF
6 sept au 13 oct	Préparation et publication de la réponse de la direction
14 oct	Atelier de clôture avec les parties prenantes
15 oct	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

7. LIVRABLES ATTENDUS DANS LE CADRE DE L'EF

Tableau 4 : Livrables attendus

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'évaluateur précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	11 août 2021	L'évaluateur soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières constatations	21 août 2021	L'évaluateur présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	Projet de rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR) avec les annexes	22 août 2021	L'évaluateur soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
4	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	15 octobre 2021	L'évaluateur soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD³.

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD-Comores.

L'unité mandatrice passera un contrat avec l'évaluateur et s'assurera qu'il disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec le consultant EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

L'évaluateur (trice) sera sélectionné(e) de sorte qu'il (elle) dispose des compétences maximales dans les domaines suivants : évaluation des projets environnementaux ; des connaissances spécifiques des trois (3) Conventions de RIO. Il convient de relever que l'évaluation sera effectuée par un (e) seul(e) consultant(e) international(e).

L'évaluateur (trice) ne peut pas avoir participé à la préparation, à la formulation et/ou à la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du document de projet), ne doit pas avoir réalisé l'examen à mi-parcours de ce projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Éducation

- Diplôme de Master 2 au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, agriculture ou domaine similaire.

Expérience

- Expérience d'au moins 10 ans dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Expérience dans les projets d'évaluation ;
- Expérience professionnelle aux Comores sera appréciée ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
- Expérience dans l'évaluation et l'analyse incluant la dimension genre ;
- Une expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout.

Compétences

- Compétences en évaluation des Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) avec un focus sur les trois (3) Conventions de RIO (CDB, CCNUCC et UNCCD)
- Compétences avérées des questions liées au genre et le développement ;
- Compétence avérée en matière d'analyse ;
- Compétences et aptitudes à la communication ;

Langue

³ Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral
- Maîtrise de l'anglais à l'écrit et à l'oral

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'évaluateur (trice) est tenu (e) de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUÉ. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport de l'évaluation finale et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport final d'évaluation), et une fois soumise la piste d'audit du rapport d'évaluation finale.

Critères à remplir pour permettre le paiement final de 40 %⁴ :

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsqu'il est déterminé par l'Unité mandatrice et / ou le consultant qu'un produit ou un service ne peut pas être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact du COVID-19 et des limites du TE, ce produit ou service ne sera pas payé.

⁴ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'évaluateur dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'évaluateur quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

En raison de la situation actuelle du COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la réalisation du livrable mais n'a pas été en mesure d'accomplir des circonstances indépendantes de sa volonté.

12. EVALUATION DES OFFRES

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 :

Evaluation technique : 70 points

Evaluation financière : 30 points

Tableau 5 : Critères d'évaluation des propositions techniques

Qualifications techniques et expérience	Points
Diplôme de Master ² au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, agriculture ou domaine similaire.	7
Méthodologie proposée dans la note technique	37
Expérience récente d'au moins 10 ans, dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;	21
Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ	14
Compétences en évaluation des Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) avec un focus sur les trois (3) Conventions de RIO (CDB, CCNUCC et UNCCD)	21
Total	100

Critères d'évaluation de la proposition : Seules les candidatures recevables et conformes seront évaluées. Les offres seront évaluées selon la méthode de notation combinée - où la proposition technique, la formation et l'expérience sur des missions similaires seront pondérées à 70% et la proposition financière pèsera 30% de la notation totale. Le candidat recevant la note combinée la plus élevée et ayant accepté les conditions générales du PNUD se verra attribuer le contrat.

13. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Lors de la soumission de son offre, le consultant devra s'attacher à démontrer sa capacité technique et opérationnelle à conduire la mission dans le délai imparti. Il devra ainsi soumettre les documents suivants :

- Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité en utilisant le modèle⁵ fourni par le PNUD ;
- CV et un formulaire P11⁶ ;
- Brève description de l'approche du travail/proposition technique expliquant pourquoi la personne se considère comme la plus appropriée pour la mission, et une méthodologie proposée sur la façon dont elle réalisera la mission ; (maximum 2 pages)
- Proposition financière qui indique le prix contractuel total fixe tout compris et tous les autres coûts liés au voyage (tels que les billets d'avion, les indemnités journalières, etc.), étayée par une ventilation des coûts, conformément au modèle joint à la lettre de confirmation d'intérêt modèle. Si un demandeur est employé par une organisation/entreprise/institution et qu'il s'attend à ce que son employeur facture des frais de gestion dans le processus de libération au PNUD en vertu d'un accord de prêt

⁵ Modèle en annexe H

⁶http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

remboursable (RLA), le demandeur doit indiquer à ce point, et veiller à ce que tous ces coûts soient dûment intégrés dans la proposition financière soumise au PNUD.

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que leurs propositions financières. Les femmes sont encouragées à postuler.

Tous les documents de candidature doivent être soumis par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : https://jobs.undp.org/cj_job_edit.cfm?job_id=100468 avant le 27 juillet 2021 à minuit (UTC). Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.

13. PROPOSITION TARIFAIRE

Le PNUD mettra à disposition du consultant un espace de travail ainsi que l'accès à internet. Le contractant devra disposer de ses propres moyens de travail comme les téléphones, radios ou ordinateurs.

Le soumissionnaire devra offrir un prix total fixe pour l'ensemble de la prestation qui couvre les salaires et autres charges, que ce soit les frais de communication, supports administratif et logistique ou tous autres frais.

Le soumissionnaire veillera à lister tous termes et conditions additionnels dans sa proposition.

Le format utilisé ci-dessous devra être rigoureusement respecté lors de la préparation de la proposition financière. Dans le cas contraire, cela pourra constituer l'annulation de la proposition.

Tableau 6 : Modèle de proposition tarifaire

	N°	Description	Nbre de jours	Prix unitaire	Prix total
Intervenants	1	Honoraires			
Autres frais	1	Frais 1			
	2	Frais 2			
	3				
	4				
	5				
TOTAL				0	

1. Annexe A: Cadre logique du projet
2. Annexe B: Liste des documents à examiner par les évaluateurs
3. Annexe C : Le contenu du Rapport d'évaluation
4. Annexe D: Evaluation Criteria Matrix template
5. Annexe E: Code de conduite de l'UNEG pour les évaluateurs
6. Annexe F: Echelles de l'évaluation finale
7. Annexe G: Formulaire d'autorisation du rapport de l'Evaluation finale
8. Annexe H: Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilitéAnnexe I CV or Duly signed P11 Form, Template

1. Annexe A: Cadre logique du projet

Ce projet contribuera aux objectifs de développement durable (ODD): ODD 13 et 15: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Le contribuera aux résultats suivants inclus dans le document de programme pays /UNDAF : Résultat 1 : Les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents. Cela contribuera directement à l'objectif du gouvernement relativement à la gestion des ressources naturelles et des forêts. Résultat 3 : Les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience. Ce résultat contribuera directement à l'objectif de l'axe 4 de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD): « Renforcer la gouvernance et la résilience institutionnelle et humaine ». L'accent sera mis ici sur la gouvernance dans la consolidation de la démocratie et de la paix, le renforcement des institutions, l'état de droit, la gouvernance administrative locale, et la promotion du développement de base.

Résultat 4: Les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises.

Ce projet sera lié au résultat suivant du Plan stratégique du PNUD : Produit 1: La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.

	Indicateurs de l'objectif et du résultat	Données de référence	Fin du projet	Sources d'information	Risques/hypothèses
Objectif du projet: Renforcer les capacités de gestion multisectori	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre institutionnel national pour la gouvernance environnementale est amélioré La gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences des Conventions de Rio ne sont pas suffisamment intégrées dans la planification du 	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux instruments et outils renforcent le cadre institutionnel national pour la gouvernance environnementale, la 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions⁷ Rapports et produits des groupes de travail et des ateliers Rapports trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement politique des principaux organismes et parties prenantes reste élevé Le système de gestion environnementale des Comores permettra la mise en œuvre des activités s'adapter aux changements et décideurs

⁷Les procès-verbaux des réunions comprennent des procès-verbaux de réunions clés telles que des consultations locales, régionales et nationales concernant les contributions à la conception et à la mise en œuvre des résultats pertinents et des activités connexes. Les réunions peuvent être individuelles ou de groupe, avec des représentants du gouvernement ou des parties prenantes non étatiques.

<p>elle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des Conventions de Rio.</p>	<p>environnementale mondiale est décentralisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation aux valeurs environnementales mondiales et à la gestion des connaissances est accrue 	<p>développement communal</p> <ul style="list-style-type: none"> • La décentralisation est entravée par des obstacles juridiques, financiers et institutionnels 	<p>coordination et la mobilisation des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trois plans de développement communal intégrés ont été testés • La sensibilisation aux valeurs environnementales internationales est accrue dans tout le pays 	<p>d'avancement du PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'activités • Rapport d'évaluation final indépendant • Rapports nationaux et communications sur la Convention de Rio • Bilan transversal de capacité de développement de FEM 	<p>politiques et la représentation des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La résistance interne au changement peut être atténuée • Le gouvernement tient ses engagements et priorités • La décentralisation du pouvoir aux Comores en matière de gestion de l'environnement mondial, ainsi que la prise en compte des priorités socio-économiques locales et régionales par la décentralisation, permettront prendre en compte les besoins des groupes les plus vulnérables de la société tels que les femmes, les groupes de jeunes et les communautés traditionnelles dans la prise de décision et la conception du programme • Les cadres développés par le projet sont politiquement, techniquement et financièrement réalisables
<p>Composante / Résultat 1</p> <p>Renforcement du cadre institutionnel national pour la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre institutionnel national pour la gouvernance environnementale est renforcé par de nouveaux instruments et outils • Les processus consultatifs et 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des principaux acteurs est faible et les responsabilités sont réparties entre de nombreux acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux instruments législatifs et réglementaires améliorés sont adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des capacités • Outils de décentralisation • Règlements administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne représentation des différents ministères, ministères et organismes gouvernementaux participe aux activités du projet • Le processus d'approbation est transparent et est jugé valable par toutes les parties prenantes • Les institutions et les groupes de travail sont ouverts au changement

environnementale	décisionnels sont renforcés				
	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que le gouvernement ait créé la CNDD, il ne s'est réuni qu'une fois • Contrairement à la Commission nationale, la Commission générale de planification se réunit régulièrement et, en tant que commission sous l'autorité du Secrétariat général, participe activement à la coordination • Malgré cette commission, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les niveaux national et insulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mandats institutionnels pour faciliter et catalyser l'action à long terme pour respecter les obligations environnementales mondiales sont mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme finalisé • Protocoles d'accord • Procès-verbaux des réunions • Rapports et résultats des groupes de travail et des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions et les groupes de travail sont ouverts aux propositions d'accords de coordination et il n'y a pas de résistance institutionnelle active • L'accord de coopération visant à modifier les mandats et les droits existants en matière de contrôle législatif est réaliste • Les différents ministères et organismes gouvernementaux participant aux activités du projet sont bien représentés 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités techniques d'intégration et de suivi sont développées 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a un manque de compétences humaines et une insuffisance de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation fondé sur les résultats et les leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins en formation technique • Enquêtes de base et de fin de projet sur les capacités techniques • Programme de formation • Procès-verbaux de réunions • Évaluations de feedbacks • Manuel de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse est jugée légitime, pertinente et valable auprès de tous les principaux intervenants et des champions de projet • Les différentes autorités gouvernementales s'engagent dans le projet et sont ouvertes au changement • Les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres pays sont utilisés de manière appropriée
	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie viable de mobilisation des ressources est développée 	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement adéquat à long terme n'est pas accessible pour assurer la durabilité institutionnelle des résultats du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources financières nouvelles et alternatives ont été mobilisées / sécurisées pour assurer la gestion quotidienne au-delà de la fin du projet pour une durée minimale de cinq (5) ans jusqu'au 44^{ème} mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions • Suivi et rapports d'avancement • Rapports et produits des groupes de travail et des ateliers • Matériel d'atelier et listes de présence • Stratégie de mobilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les obstacles politiques ou institutionnels à la mobilisation des ressources nécessaires sont effectivement adressés et résolus au 36^{ème} mois

<p>Composant e / Résultat 2</p> <p>Décentralisation de la gouvernance mondiale de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre juridique de décentralisation est renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement est fortement engagé envers la décentralisation . Le processus de décentralisation fait face à de nombreux blocages, y compris un lien faible entre la politique de déconcentration et de décentralisation , un budget limité et la confusion entre les droits de la municipalité et des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> Instruments réglementaires locaux pour la mise en œuvre des Conventions de Rio par le biais de plans de développement communaux 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse politique et institutionnelle Procès-verbaux des réunions Rapports et résultats des groupes de travail et des ateliers Rapports d'évaluation Directives Manifestations pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions et groupes de travail sont ouverts au changement Les comités techniques seront composés d'experts proactifs et des champions de projet Les analyses sont jugées légitimes, pertinentes et valables auprès de tous les principaux intervenants et des champions de projet Le processus d'approbation est transparent et est jugé valable par toutes les parties prenantes
	<ul style="list-style-type: none"> L'environnement mondial est intégré dans les cadres de planification du développement des réformes institutionnelles locales ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> Bien que le gouvernement prenne en considération les préoccupations environnementales et locales dans les 	<ul style="list-style-type: none"> Des directives de procédures décisionnelles nouvelles et améliorées pour soutenir l'opérationnalisation de la SCADD 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation institutionnelle des plans de développement communaux Directives Nouvelles procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Les représentants pertinents des différents ministères, ministères et organismes gouvernementaux participent aux activités du projet Les institutions et les groupes de travail sont ouverts aux réformes et il n'y a pas de résistance institutionnelle active

		réformes, un effort supplémentaire d'intégration est encore nécessaire		<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux d'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de conflit d'intérêt entre l'adoption de meilleures pratiques nouvelles et alternatives pour intégrer les obligations environnementales mondiales dans les plans de développement communaux avec les pratiques qui sont déjà institutionnalisées au sein des principaux organismes de planification
	<ul style="list-style-type: none"> • Les bases de données environnementales existantes et les systèmes de gestion de l'information sont renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système d'information sur l'environnement est incomplet. Les informations à jour et fiables pour assurer une gestion durable des ressources naturelles sont inexistantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des dispositions en matière de gestion des données et de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation • Cours de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles dispositions en matière de gestion des données et de l'information sont jugées valides et sont appuyées par les parties prenantes • Les parties prenantes participeront activement à des ateliers de formation sur l'apprentissage par la pratique
	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de suivi et de conformité sont améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de système de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Réformes de suivi et de conformité améliorés • Directives pour un suivi et une conformité coordonnés • Mise en œuvre d'un nombre de mesures de 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse SWOT et des lacunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les comités techniques seront composés d'experts proactifs et des champions de projet • Les analyses sont jugées légitimes, pertinentes et valables par tous les principaux

			suivi et de conformité		
	<ul style="list-style-type: none"> Des démonstrations pilotes sont menées 	<ul style="list-style-type: none"> Les plans de développement sectoriel ne reflètent pas adéquatement les Conventions de Rio et les considérations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration et pilotage d'un plan comportant des pratiques exemplaires intégrées de développement environnemental qui reflètent les priorités environnementales mondiales et les objectifs de développement durable post-2015 	<ul style="list-style-type: none"> Plan pilote Procès-verbaux de réunions Rapport sur les leçons apprises Rapports et résultats des groupes de travail et des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan élaboré par le projet est politiquement, techniquement et financièrement réalisable Les institutions et les groupes de travail sont ouverts au changement Les comités techniques seront composés d'experts proactifs et de champions de projet
Composante / Résultat 3 Amélioration de la connaissance des valeurs environnementales mondiales et de la gestion des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Concertations des parties prenantes sur les conventions de Rio 	<ul style="list-style-type: none"> La population des zones rurales n'a pas une compréhension adéquate des questions environnementales mondiales Bien que connaissant les questions environnementales mondiales, nombre de 	<ul style="list-style-type: none"> Une analyse statistique des connaissances au début et une à la fin du projet indiquent que les connaissances des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports et les résultats du Groupe de travail et de l'atelier, y compris la stratégie et le programme de sensibilisation du public Listes d'inscription aux ateliers et aux concertations 	<ul style="list-style-type: none"> Les différentes autorités gouvernementales restent engagées envers le projet Les personnes sondées répondent de manière honnête et constructive Les résultats de l'enquête révéleront une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la mise en œuvre des Conventions de Rio par le biais de la législation nationale sur l'environnement dans le temps Les changements dans la sensibilisation et la compréhension de l'intégration de la Convention de

		<p>parties prenantes n'utilisent pas les informations disponibles pour la prise de décisions ou l'élaboration de documents stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • La contribution positive des Conventions de Rio sur le développement socio-économique national à travers la facilitation d'un développement écologiquement rationnel et durable, n'est pas encore suffisamment compris 	<p>sur la relation entre la conservation de l'environnement à l'échelle mondiale et le développement socio-économique durable se sont améliorées d'au moins 15%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions • Rapports de suivi et d'avancement • Rapports sur les indicateurs des médias sociaux, Ex. : mises à jour et nombres de visites du site Web • Rapport de sensibilisation de référence 	<p>Rio peuvent être attribués aux activités du projet (un questionnaire d'enquête peut aborder cette question)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants du secteur privé sont disposés à s'informer sur les valeurs et les opportunités de l'intégration de la Convention de Rio et travailleront activement à appuyer les objectifs du projet • La résistance interne au changement peut être atténuée
	<ul style="list-style-type: none"> • Des brochures et articles sur les Conventions de Rio sont publiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les liens entre la pauvreté, l'environnement et les troubles sociaux sont peu connus • La population des zones 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 12 articles sur la pertinence des Conventions de Rio pour le développement socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles publiés • Brochures publiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les articles publiés dans les médias populaires seront lus et non ignorés • Les brochures seront lues et contenu sera retenu

		<p>rurales n'a pas une bonne compréhension des questions environnementales mondiales</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rôle des Conventions de Rio sur le développement socio-économique national à travers la facilitation d'un développement écologiquement rationnel et durable ne semble pas encore être compris 	<p>national des Comores sont publiés au moins tous les trois mois avec la première publication au 3ème mois</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> Des messages d'intérêt public (MIP) sur un comportement respectueux de l'environnement sont diffusés à la télévision et la radio 	<ul style="list-style-type: none"> Le grand public comorien reste généralement inconscient ou indifférent du rôle des Conventions de Rio dans l'atteinte des priorités socio-économiques locales et nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 5 émissions de messages d'intérêt public à la télévision et au moins 20 émissions de messages d'intérêt public à la radio au 46^{ème} mois 	<ul style="list-style-type: none"> Les messages d'intérêt public 	<ul style="list-style-type: none"> Les messages d'intérêt public seront écoutés et non ignorés Le contenu des messages d'intérêt public retenu

		<ul style="list-style-type: none"> • Peu de sensibilisation aux liens entre la pauvreté, l'environnement et les remous sociaux est entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Messages d'intérêt public 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes éducatifs sont améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré la disponibilité des connaissances scientifiques, les données ne sont pas suffisamment utilisées pour formuler des stratégies ou des instruments de politique • Des efforts sont déployés par les ONG et les partenaires internationaux au développement pour améliorer l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le module d'éducation est préparé et mis en œuvre par les fonctionnaires et les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et résultats des groupes de travail et des ateliers, y compris le module d'éducation • Procès-verbaux des réunions • Rapports de suivi et d'avancement • Listes d'inscription des participants • Modules de sensibilisation des fonctionnaires et des universités et documents de cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Le module de sensibilisation sera très apprécié des enseignants, des élèves et de leurs parents • Le module de sensibilisation sera efficace • Le module de sensibilisation sera très apprécié par les fonctionnaires

2. Annexe B: Liste des documents à examiner par les évaluateurs

1	Formulaire d'identification du Projet (PIF)
2	Document de projet avec ses annexes
3	Lettre d'endossement
4	UNDP Social and Environmental Screening Procedure (SESP) and associated management plans (if any)
5	Inception Workshop Report
6	All Project Implementation Reports (PIRs)
7	Minutes of Project Board Meetings and of other meetings (i.e. Project Appraisal Committee meetings)
8	Financial data, including actual expenditures by project outcome, including management costs, and including documentation of any significant budget revisions
9	Co-financing data with expected and actual contributions broken down by type of co-financing, source, and whether the contribution is considered as investment mobilized or recurring expenditures
10	Audit reports
11	Electronic copies of project outputs (booklets, manuals, technical reports, articles, etc.)
12	Summary list of formal meetings, workshops, etc. held, with date, location, topic, and number of participants
13	List of contracts and procurement items over ~US\$5,000 (i.e. organizations or companies contracted for project outputs, etc., except in cases of confidential information)
14	UNDP Country Programme Document (CPD)
15	List and contact details for project staff, key project stakeholders, including Project Board members, RTA, Project Team members, and other partners to be consulted
16	Project deliverables that provide documentary evidence of achievement towards project outcomes
17	Additional documents, as required

3. Annexe C : Le contenu du Rapport d'évaluation

i. Page introduction

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Région et pays inclus dans le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Evalueur.

ii. Remerciements

iii. Table des matières

iv. Acronymes et abréviations

1. Résumé exécutif (3 à 4 pages)

- Tableau d'informations sur le projet
- Description du projet (brève)
- Tableau des notes d'évaluation

- Résumé concis des constatations, conclusions et leçons apprises
- Tableau récapitulatif des recommandations

2. Introduction

- But et objectif de l'ET
- Portée •
- Méthodologie
- Collecte et analyse des données
- Éthique
- Limites de l'évaluation
- Structure du rapport TE

3. Description du projet (3-5 pages)

- Début et durée du projet, y compris les jalons
- Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet
- Problèmes que le projet cherchait à résoudre, menaces et obstacles ciblés
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Résultats attendus
- Principales parties prenantes : liste récapitulative
- Théorie du changement

4. Constatations (en plus d'une évaluation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés)

4.1 Conception/formulation du projet

- Analyse du Cadre de Résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Leçons tirées d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention) intégrées dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Liens entre le projet et d'autres interventions dans le secteur

4.2. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et aux résultats du projet pendant la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat
- Financement et cofinancement de projets
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Mise en œuvre/supervision du PNUD (*) et exécution du partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels
- Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (garanties)

4.3. Résultats et impacts du projet

- Progrès vers les résultats objectifs et attendus (*)
- Pertinence (*)
- Efficacité (*)
- Efficacité (*)
- Résultat global (*)
- Durabilité : financière (*), socio-économique (*), cadre institutionnel et gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale (*)
- Appropriation du pays
- Égalité des genres et autonomisation des femmes

- Questions transversales
- Additionnalité du FEM
- Effet catalytique/de réplication
- Du progrès à l'impact

5. Principales constatations, conclusions, recommandations et leçons

- Principales conclusions
- Conclusion
- Recommandations
- Leçons apprises

6. Annexes

- TdR TE (hors annexes TdR)
- Itinéraire de la mission TE, y compris le résumé des visites sur le terrain
- Liste des personnes interrogées
- Liste des documents examinés
- Matrice de questions d'évaluation (critères d'évaluation avec questions clés, indicateurs, sources de données et méthodologie)
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Tableaux de cofinancement (s'ils ne sont pas inclus dans le corps du rapport)
- Échelles de notation TE
- Formulaire d'accord de consultant en évaluation signé
- Formulaire de code de conduite de l'UNEG signé
- Formulaire d'autorisation de rapport TE signé
- Annexer dans un dossier séparé : le TE Audit Trail
- Annexe dans un dossier séparé : les indicateurs de base ou outils de suivi FEM/LDCF/SCCF pertinents, selon le cas.

4. Annexe D: Evaluation Criteria Matrix template

Le tableau ci-dessous décrit des orientations concernant les questions d'évaluation sollicitées par l'équipe projet et des propositions de méthodologie. Le consultant devra prendre compte de ces éléments pour développer sa proposition technique.

Questions sur les critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet est-il lié aux principaux objectifs du domaine d'intervention du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement aux niveaux local, régional et national ?			
Comment et dans quelle mesure le projet a contribué à vulgariser les orientations des conventions de rio sur le développement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs du cadre des résultats du projet • Résultats et effets décrits dans le Prodoc 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Equipe de projet et les parties prenantes clés 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec les parties prenantes • Focus-groupes avec les bénéficiaires
Comment et dans quelle mesure les activités, résultats, et effets du projet participeront aux objectifs stratégiques du FEM ?	<ul style="list-style-type: none"> • Activités décrites par les plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques du FEM • Document de projet • Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues

<p>Comment et dans quelle mesure les activités du projet contribuent dans l'atteinte des résultats du plan national d'adaptation et/ou d'autres documents stratégiques du pays?</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Plan national de développement des Comores • Document de projet • Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues
<p>Comment et dans quelle mesure le projet contribue dans l'atteinte des objectifs stratégiques du bureau du PNUD aux Comores décrits dans ses documents stratégiques ?</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques du PNUD • Document de projet • Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues
<p>Efficacité : Dans quelle mesure les résultats attendus et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?</p>			
<p>Les indicateurs choisis ont-ils efficacement permis de mesurer les progrès ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs du cadre des résultats du projet • Résultats et effets décrits dans le Prodoc • Activités décrites par les plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Equipe de projet et parties prenantes • Les données collectées durant le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Mesure des progrès à travers une méthodologie qualitative et triangulation avec les indicateurs
<p>Dans quelle mesure la pandémie de COVID 19 a-t-elle affecté l'atteinte des résultats et des objectifs du projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs du cadre des résultats du projet • Résultats et effets décrits dans le Prodoc • Activités décrites par les plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Equipe de projet et parties prenantes • Les données collectées durant le projet • Le chronogramme réel du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il mis en œuvre les activités prévues durant la période écoulée ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la programmation des activités et du nb de bénéficiaires prévus • Respect du calendrier du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Equipe de projet et parties prenantes • Les données collectées durant le projet • Les plans de travail annuels • Le chronogramme réel du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues • Comparaison objective des activités prévues et réalisées et de la méthodologie de

			planification
<ul style="list-style-type: none"> Les effets et les objectifs ont-ils été atteints ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rétention des messages de sensibilisation et éducatifs Compréhension du grand public et des parties prenantes des questions environnementales mondiales Evolution des cadres institutionnel et juridique Planification, gestion et suivi-évaluation des questions environnementales au niveau institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapports Equipe de projet et parties prenantes Les données collectées durant le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de documents Entrevues Focus-groupes Les méthodes quantitatives sont à intégrer autant que possible
<ul style="list-style-type: none"> Comment les risques ont été gérés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et exhaustivité des risques et hypothèses identifiés dans le prodoc Qualité des mesures de mitigation identifiées au cours du projet et mises en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapports Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de documents Entrevues
<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mitigation de risques ont-elles été efficaces ? 			
Efficienc : Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace, conformément aux normes et standards internationaux et nationaux ?			
<p>La mise en œuvre et la gestion du projet ont-elles été conformes à la logique d'intervention initiale ? Le cadre de résultats et les plans de travail ont-ils été suivis et utilisés comme un outil de mis en œuvre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence des rapports et respect des dates limites Existence de plans de travail annuels et pertinence de la programmation choisie Cadre de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapports Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de documents Entrevues avec l'équipe projet
<p>Les procédures administratives et financières ont-ils été suivies pour mettre en œuvre le projet et produire des données financières et administratives précises à temps ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et qualité des rapports financiers ; Cohérence des rapports et respect des dates limites 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Documents administratifs et financiers Rapports Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de documents et des données financières Entrevues avec l'équipe projet
<p>Les procédures de rapportage ont-elles été suivies ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et qualité des rapports narratifs Cohérence des rapports et respect des dates limites 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapports Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de documents Entrevues avec l'équipe projet

Les cofinancements et les contributions en nature ont-ils été mobilisés comme prévu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des rapports et respect des dates limites • Comparaison entre le cofinancement prévu et le cofinancement réel 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Documents administratifs et financiers • Rapports • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents et des données financières • Entrevues avec l'équipe projet
Les fonds ont-ils été disponibles et déboursés comme prévu ? Les procédures d'achat ont-elles été faites selon les procédures et ont-elles contribué à une utilisation efficace des ressources du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des rapports et respect des dates limites • Ecart entre le budget prévu et les dépenses effectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Documents administratifs et financiers • Rapports • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents et des données financières • Entrevues avec l'équipe projet
Le système de suivi-évaluation a-t-il été conçu et déployé de manière satisfaisante ? L'utilisation de la méthode « gestion axée sur le résultat » a-t-elle été effective et efficace ?	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et cohérence des données entrées dans le plan de travail intégré et dans Atlas • Cohérence entre le plan de suivi du prodoc et le plan de suivi réel 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Toutes donnée produite par le projet • Tableaux de suivi • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues avec l'équipe projet
Est-ce que la gestion adaptative a été utilisée ? Les stratégies d'adaptation choisies ont-elles été efficaces ? Ont-elles amélioré l'efficacité dans la mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et qualité des changements effectués entre le prodoc et la mise en œuvre réelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Plans de travail annuels • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues avec l'équipe projet
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux pour maintenir les résultats du projet à long terme ?			
Les stratégies d'adaptation choisies ont-elles permis de renforcer la durabilité des actions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et qualité des changements effectués entre le prodoc et la mise en œuvre réelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Plans de travail annuels • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues avec l'équipe projet
Les problèmes de durabilité ont-ils été intégrés dans l'élaboration du projet ? Sont-ils adressés adéquatement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Actions et stratégie de durabilité du projet : disponibilité, adéquation, and achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Plans de travail annuels • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues avec l'équipe projet

Ont-ils évolué depuis l'élaboration du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Implication, actions entreprises par les parties prenantes clés spécialement les partenaires institutionnels de mise en œuvre • Changements dans le contexte institutionnel, financier, et socioéconomique. 			
De nouveaux risques de durabilité ont-ils apparus ? Les mesures de mitigation ont-elles été implémentées ?				
Les principales parties prenantes du projet ont-ils la volonté et sont-ils capables d'utiliser, appliquer, et suivre les résultats du projet (outils, lois, recommandations) après la durée du projet.				
Y a-t-il une politique pour continuer les activités du projet ? Quels sont les principaux problèmes et difficultés qui peuvent affecter la durabilité des résultats du projet ? Ont-ils été adressés ?				
Y-a-t-il une stratégie de sortie ? Quel est le plan de durabilité du projet ?				
Impact : Y a-t-il des indications qui attestent que le projet a contribué ou permis de progresser vers une réduction de la dégradation de l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?				
Le projet a-t-il eu un impact sur la qualité de la communication environnementale des parties prenantes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs du cadre des résultats du projet • Résultats et effets décrits dans le Prodoc • Evolution des pratiques suite aux nouvelles capacités amenées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Plans de travail annuels • Equipe de projet, parties prenantes, bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues • Focus groupes (interactions avec les bénéficiaires des 3 composantes) • Analyse des données disponibles 	
Comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs du cadre des résultats du projet • Résultats et effets décrits dans le Prodoc 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Plans de travail annuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues • Focus groupes 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de type GEN 2 (les projets dont l'égalité des genres et/ou l'autonomisation des femmes est un objectif significatif) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de projet, parties prenantes, bénéficiaires 	<p>(interactions avec les bénéficiaires des 3 composantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données disponibles • Collecte de données quantitatives recommandées
<p>La mesure d'impact a-t-elle été intégrée au système de suivi-évaluation de manière satisfaisante ? Les impacts négatifs ont-ils été pris en compte ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et cohérence des données entrées dans le plan de travail intégré et dans Atlas • Cohérence entre le plan de suivi du prodoc et le plan de suivi réel 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Rapports • Toutes données produites par le projet • Tableaux de suivi • Equipe de projet et parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de documents • Entrevues avec l'équipe projet

Le consultant est prié de développer le tableau pour y inclure des questions relatives à d'autres critères d'évaluation pertinents : Suivi et évaluation, supervision/mise en œuvre du PNUD, exécution du partenaire de mise en œuvre, questions transversales, effets et impacts du projet, etc.

5. Annexe E: Code de conduite de l'UNEG pour les évaluateurs

L'indépendance implique la capacité d'évaluer sans influence ou pression indue de la part d'une partie quelconque (y compris l'unité d'embauche) et le libre accès des évaluateurs aux informations sur le sujet de l'évaluation. L'indépendance confère une légitimité aux évaluations et garantit une perspective objective. Une évaluation indépendante réduit le potentiel de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les évaluations auto-déclarées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux des évaluations (avec les principes, objectifs et cibles convenus au niveau international : utilité, crédibilité, impartialité, éthique, transparence, droits de l'homme et égalité des sexes, capacités nationales d'évaluation et professionnalisme).

Consultants/ Evalueateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et justes dans l'évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les actions prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des résultats de l'évaluation ainsi que des informations sur leurs limites et les rendre accessibles à tous ceux qui sont concernés par l'évaluation et qui ont le droit légal de recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité des informateurs individuels. Ils doivent donner un préavis maximal, minimiser les demandes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des informations de manière confidentielle et doivent s'assurer que les informations sensibles ne peuvent être remontées à leur source. Les évaluateurs ne sont pas censés évaluer les individus, et doivent trouver un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Il arrive que l'on découvre des preuves d'actes répréhensibles en effectuant des évaluations. De tels cas doivent être signalés discrètement à l'organisme d'enquête approprié. Les évaluateurs doivent consulter d'autres entités de contrôle pertinentes en cas de doute sur l'opportunité et la manière de signaler les problèmes.
5. Doivent être sensibles aux croyances, aux manières et aux coutumes et agir avec intégrité et honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les évaluateurs doivent être sensibles aux questions de discrimination et d'égalité des sexes et les aborder. Ils doivent éviter d'offenser la dignité et le respect de soi des personnes avec lesquelles ils entrent en contact au cours de l'évaluation. Sachant que l'évaluation peut affecter négativement les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent mener l'évaluation et communiquer son objectif et ses résultats d'une manière qui respecte clairement la dignité et l'estime de soi des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de leur(s) produit(s). Ils sont responsables de la présentation écrite et/ou orale claire, précise et équitable des imitations, des conclusions et des recommandations de l'étude.
7. Doivent refléter des procédures comptables saines et être prudents dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent s'assurer que l'indépendance de jugement est maintenue, et que les conclusions et recommandations de l'évaluation sont présentées de manière indépendante.
9. Doit confirmer qu'il n'a pas été impliqué dans la conception, l'exécution ou le conseil du projet évalué et qu'il n'a pas réalisé l'examen à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le consultant évaluateur

Accord pour se conformer au Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies :

Nom de l'évaluateur : _____

Nom de l'organisation qui assure la consultation (le cas échéant) _____

Je confirme que j'ai reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies pour l'évaluation et que je m'y conformerai.

Signé à _____ (Lieu) _____ (Date)

Signature: _____

6. Annexe F: Echelles de l'évaluation finale

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/la surveillance, l'exécution, la pertinence	Notation de la durabilité :
6 = Très satisfaisant (HS) : dépasse les attentes et/ou ne présente aucune lacune	4 = Probable (L) : risques négligeables pour la durabilité
5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou ne présente pas ou peu de lacunes.	3 = Modérément probable (ML) : risques modérés pour la durabilité.
4 = Modérément satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou présente quelques lacunes.	2 = Modérément improbable (MU) : risques importants pour la durabilité
3 = Modérément insatisfaisant (MU) : un peu inférieur aux attentes et/ou des lacunes importantes	1 = Improbable (U) : risques graves pour la durabilité
2 = Insatisfaisant (U) : très inférieur aux attentes et/ou lacunes importantes	Impossible à évaluer (U/A) : Impossible d'évaluer l'incidence et l'ampleur attendues des risques pour la durabilité.

1 = Très insatisfaisant (HU) : manquements graves. Impossible à évaluer (U/A) : les informations disponibles ne permettent pas d'effectuer une évaluation.	
---	--

7. Annexe G: Formulaire d'autorisation du rapport de l'Evaluation finale

Rapport de l'évaluation finale du projet (Renforcement des capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des conventions de Rio en Union des Comores & UNDP PIMS ID : 5553 Comoros CCCD)
Revu et approuvé par :

Commission de mise en œuvre (M&E Focal Point)

Name: _____

Signature: _____

Date: _____

Conseiller Technique régional (Nature, climat et énergie)

Name: _____

Signature: _____

Date: _____

8. Annexe H: Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité

**OFFEROR'S LETTER TO UNDP
CONFIRMING INTEREST AND AVAILABILITY
FOR THE INDIVIDUAL CONTRACTOR (IC) ASSIGNMENT**

Date _____

(Name of Resident Representative/Bureau Director)
United Nations Development Programme
(Specify complete office address)

Dear Sir/Madam :

I hereby declare that :

- a) I have read, understood and hereby accept the Terms of Reference describing the duties and responsibilities of [*indicate title of assignment*] under the [*state project title*];
- b) I have also read, understood and hereby accept UNDP's General Conditions of Contract for the Services of the Individual Contractors;
- c) I hereby propose my services and I confirm my interest in performing the assignment through the submission of my CV or Personal History Form (P11) which I have duly signed and attached hereto as Annex 1;
- d) In compliance with the requirements of the Terms of Reference, I hereby confirm that I am available for the entire duration of the assignment, and I shall perform the services in the manner described in my proposed approach/methodology which I have attached hereto as Annex 3 [*delete this item if the TOR does not require submission of this document*];
- e) I hereby propose to complete the services based on the following payment rate : [*pls. check the box corresponding to the preferred option*]:
 - An all-inclusive daily fee of [*state amount in words and in numbers indicating currency*]
 - A total lump sum of [*state amount in words and in numbers, indicating exact currency*], payable in the manner described in the Terms of Reference.
- f) For your evaluation, the breakdown of the abovementioned all-inclusive amount is attached hereto as Annex 2;
- g) I recognize that the payment of the abovementioned amounts due to me shall be based on my delivery of outputs within the timeframe specified in the TOR, which shall be subject to UNDP's review, acceptance and payment certification procedures;

- h) This offer shall remain valid for a total period of _____ days [*minimum of 90 days*] after the submission deadline;
- i) I confirm that I have no first degree relative (mother, father, son, daughter, spouse/partner, brother or sister) currently employed with any UN agency or office [*disclose the name of the relative, the UN office employing the relative, and the relationship if, any such relationship exists*];
- j) If I am selected for this assignment, I shall [*pls. check the appropriate box*]:

- Sign an Individual Contract with UNDP;
- Request my employer [*state name of company/organization/institution*] to sign with UNDP a Reimbursable Loan Agreement (RLA), for and on my behalf. The contact person and details of my employer for this purpose are as follows:

- k) I hereby confirm that [*check all that applies*]:

- At the time of this submission, I have no active Individual Contract or any form of engagement with any Business Unit of UNDP;
- I am currently engaged with UNDP and/or other entities for the following work :

Assignment	Contract Type	UNDP Business Unit / Name of Institution/Company	Contract Duration	Contract Amount

- I am also anticipating conclusion of the following work from UNDP and/or other entities for which I have submitted a proposal :

Assignment	Contract Type	Name of Institution/ Company	Contract Duration	Contract Amount

- l) I fully understand and recognize that UNDP is not bound to accept this proposal, and I also understand and accept that I shall bear all costs associated with its preparation and submission and that UNDP will in no case be responsible or liable for those costs, regardless of the conduct or outcome of the selection process.
- m) **If you are a former staff member of the United Nations recently separated, pls. add this section to your letter:** I hereby confirm that I have complied with the minimum break in service required before I can be eligible for an Individual Contract.

n) I also fully understand that, if I am engaged as an Individual Contractor, I have no expectations nor entitlements whatsoever to be re-instated or re-employed as a staff member.

Full Name and Signature:

Date Signed :

Annexes *[pls. check all that applies]:*

- CV or Duly signed P11 Form
- Breakdown of Costs Supporting the Final All-Inclusive Price as per Template
- Brief Description of Approach to Work (if required by the TOR)

**BREAKDOWN OF COSTS
SUPPORTING THE ALL-INCLUSIVE FINANCIAL PROPOSAL**

A. Breakdown of Cost by Components:

Cost Components	Unit Cost	Quantity	Total Rate for the Contract Duration
I. Personnel Costs			
Professional Fees			
Life Insurance			
Medical Insurance			
Communications			
Land Transportation			
Others (pls. specify)			
II. Travel Expenses to Join duty station			
Round Trip Airfares to and from duty station			
Living Allowance			
Travel Insurance			
Terminal Expenses			
Others (pls. specify)			
III. Duty Travel			
Round Trip Airfares			
Living Allowance			
Travel Insurance			
Terminal Expenses			
Others (pls. specify)			

B. Breakdown of Cost by Deliverables*

Deliverables <i>[list them as referred to in the TOR]</i>	Percentage of Total Price (Weight for payment)	Amount USD
Rapport initial d'EF	20%	
Rapport sur les constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet	30%	
Projet de rapport d'EF	50%	
Rapport final d'EF* + piste d'audit		
Total	100%	

*Basis for payment tranches